

Relevés partiels des échanges du Lundi 25 Janvier 2021

Concertation Régionale de la filière « bois »

En présentiel / En visio

Support de présentation : Diaporama en PDF.

Introduction par Mme EUDIER

Mots clés : Simplification / Regroupement des aides

Présentation des éléments de contexte et du calendrier par Mme MEUNIER

Concertation régionale dans le cadre des fonds européens du FEADER (cadre du Plan Stratégique National) mais aussi hors FEADER pour la période de 5 ans (2023-2027)

Période de transition 2021-22 avec reconduite des dispositifs en place.

Le FEDER est exclu de la réflexion de ce jour.

Sur le FEADER post-2023 :

- Les Régions ne sont plus Autorité de Gestion. Cependant, ce sont elles qui auront la gestion des mesures hors surfaciques dont les mesures liées à la filière « bois » (ex MECA/REBOISEMENT/DESSERTTE en ce qui concerne la Normandie mais DFCI/RISQUES/SCIERIES pour d'autres régions...)
- Le Plan Stratégique National de l'Etat membre France doit être remonté avant Juillet 2021 à la Commission Européenne. Pas de temps très rapide pour se mettre d'accord entre toutes les régions.

La Normandie privilégie une rédaction simple au niveau des fiches du PSN pour que les appels à projets soient les « lieux » de finesse et de souplesse dans la rédaction du contenu.

VOLET « INVESTISSEMENTS » : Bilan / Questionnaire / Rappels des priorités et échanges

En préalable, Julia OUALLET insiste sur le fait que parle désormais de filière « bois » et non de filière « forêt-bois » pour embrasser réellement la filière de l'amont à l'aval.



QUELLES PERSPECTIVES?
QUEL(S) FUTUR(S) DISPOSITIF(S)?

Questions pour la période post-2023?

- Quels accompagnements sont nécessaires pour améliorer la lisibilité et l'accès aux aides (notamment pour la petite et moyenne propriété privée)?
- Comment amener plus de propriétaires à la gestion durable et/ou multifonctionnelle de leurs forêts par rapport aux enjeux environnementaux et sociétaux?
- Comment aider efficacement l'achat de matériels permettant de mobiliser les bois (dont bois-énergie) tout en préservant les sols?
- Quels accompagnements sont nécessaires pour les scieries normandes (appro local préférentiel, emploi, transmission voire installation...)?
- Quelle politique de formation et conseil individuel (lié à l'investissement) de est-il nécessaire de mettre en place?

www.europe-en-normandie.eu



ONF (Antoine COUKA) : Le changement climatique va affecter durablement la forêt (publique et privée), sa biodiversité. L'ONF soulève la question de l'inéligibilité de l'ONF aux aides aux investissements (ie, desserte et reboisement). La forêt domaniale couvre 20% de la surface forestière de la Normandie ; elle est innovante sur les sujets d'avenir (mobilisation des bois avec contrats pluriannuels, multifonctionnalité, etc). Le déficit de l'ONF national sur 2021 est de -115M€. Ils sont obligés d'emprunter pour équilibrer pour assurer la gestion des forêts. L'ONF est un Etablissement Public à caractère commercial et pourrait accéder aux aides FEADER (OQDP).

⇒ *Mme EUDIER : Les forêts domaniales sont gérées par l'Etat. Elle va voir ce qui se fait sur les autres Régions (benchmarking) auprès des élus. Elle est ouverte à la discussion avec l'Etat sur la position à tenir.*

CRPF (Xavier MORVAN) : La Région souhaite cibler les accompagnements des propriétaires privés de 4 à 25ha. Ces propriétaires gèrent eux-mêmes leurs forêts le plus souvent, sans faire appel à des gestionnaires et vendent le bois en bois de chauffage. Pour les cibler, il faudrait leur proposer de rencontrer des gestionnaires pour une 1ère sensibilisation. Un chèque « forfaitaire avec une première rencontre d'un professionnel de la gestion » pourrait être mis en place.

⇒ *Julia OUALLET : Cela existe déjà via le dispositif « Conseils Stratégiques Forestiers » mais seuls quelques gestionnaires ont pensé cette prestation. Il faudrait raisonner à l'instar un dispositif PSG/CARTOS un cahier des charges commun à tous. Le souci reste aussi que les gestionnaires n'utilisent pas le dispositif « Conseils Stratégiques Forestiers » pour aller démarcher d'autres potentiels clients ; ils sont déjà débordés.*

⇒ *Mme EUDIER : Il serait intéressant d'avoir le retour des propriétaires forestiers qui n'exploitent pas ou peu et comprendre les raisons exactes de leur faible mobilisation.*

EXPERTS ANEF (Marc CAPPELEARE) : Concernant le regroupement/mutualisation des investissements : c'est trop compliqué.

Relance des échanges par Isabelle MEUNIER : L'approche « projet global » proposée » pour les futurs dossiers d'investissements à l'échelle d'une propriété forestière (ex : dossier avec un volet « plantation », un volet « régénération », un volet « desserte » vous semble-elle coïncider avec un objectif de simplification ou est-ce qu'il faut continuer à fonctionner par dispositif spécifique ?

⇒ *Mme EUDIER : L'approche globale permettrait de simplifier la démarche, ce qu'on constate au niveau agricole par exemple.*

⇒ *Précision apportée par Julia OUALLET : Il y aurait ainsi un seul seuil pour un dossier déposé ce qui permettrait aux petits et moyens propriétaires de pouvoir ainsi atteindre ce seuil de dossier.*

URCOFOR DE NORMANDIE (Laure FERRIER) : Sur l'approche globale, l'URCOFOR confirme que les acteurs ont l'habitude de raisonner en « silo » et soulève si cela est possible de faire un « test » sur les années 2021-22 pour voir la réceptivité de la proposition (un test sur une commune ou sur un propriétaire privé).

⇒ *Mme MEUNIER : Bien que nous aimerions le faire, la difficulté repose sur le fait que la période 2021-22 nous oblige à reconduire les dispositifs dans les mêmes modalités de travail. Le cadre n'est pas approprié.*

FIBOIS NORMANDIE (Jean-François DE CAFARELLI) indique que la question du « pas de temps » est importante. Il est toujours compliqué de prendre une décision en forêt. Les dispositifs devraient être de durée satisfaisante pour que lorsque la décision soit prise, ces mêmes dispositifs existent toujours. Risque que les dispositifs disparaissent avant que le besoin se soit concrétisé. Etudier plus finement le pas de temps entre l'élaboration du projet et sa réalisation.

⇒ *Mme MEUNIER : Le pas de temps de la réflexion est ici sur la prochaine mandature et sur la période 2023-2027. Il convient de viser les propriétaires privés jusqu'ici non atteints et les aider à monter les dossiers dans le pas de temps de la programmation.*

EXPERTS ANEF (Marc CAPPELEARE) : Tout ce qui va dans le sens de la simplification est souhaitable. Il faut cependant être sur des délais de réalisation tenable...

Relance des échanges par Isabelle MEUNIER : Est-ce qu'il y a des besoins spécifiquement sur les scieries, en dehors des avances remboursables proposés par l'ADNormandie ?

FNB NORMANDIE (Olivier BOULAY) : Il y a des besoins. Il y a 10 ans, il existait des subventions spécifiques à l'investissement Région/Etat hors FEADER qui fonctionnaient bien (taux de 10-20%) Les avances doivent être remboursées. Dans le cadre du plan de relance, l'Etat a lancé un AAP national sur les projets d'investissements de scierie. Beaucoup de projets normands (artisanal, semi-industriel) ont été remontés ; certains sur des projets de plus d'un million d'euros (projets industriels). Le risque est le fait que l'enveloppe dédiée du Plan de Relance ne satisfasse pas toutes les attentes. FNB NORMANDIE est donc d'accord pour réfléchir à la mise en place d'un système de soutien aux scieries dans le cadre du développement de la filière et de la valorisation du bois local.

TEMOIGNAGE de la gestion de la SARL SYLVA et de la mise en place des leviers de la Région Normandie (Mickaël LEFEBVRE)

Quelques éléments :

-Circuits courts en HN surtout pour feuillus.

-Relations avec les 2 lycées forestiers (chance de les avoir localement près du siège de la SARL SYLVA).

-6 000 ha de forêt en gestion, gérés par les lycées et par les ETF => manque encore main d'œuvre.

-Sylviculture à couvert permanent (évitement de la coupe rase sauf problème sanitaire) => privilégier le mélange d'espèces.

-Quand on utilise le cheval en plus de la mécanisation, les aides régionales sont importantes. Il pourrait être intéressant de raisonner aussi des soutiens aux débardage par câble, pour débarder du bois tout en assurant une viabilité économique de la prestation. Ça coûte plus cher que le passage des gros engins qui font des dégâts.

-Recours au dispositif « PSG/CARTOS » : les secondes générations sont à nouveau éligibles (doc de 10 ans) pour relancer la dynamique doc de gestion. 1 30 ha cartographiés : les propriétaires sont soucieux de l'adaptation des variétés aux types de sol qu'ils légueront aux autres générations.

-Recours au dispositif « Conseil forestier stratégique » pour dessertes internes au peuplement forestier. Près de 250ha de peuplements inventoriés : visite de parcelles / mettre des chemins en place – carte des cloisonnements / matérialiser les cloisonnements sur place. Chaque intervenant pour l'exploitation suivra ces chemins.

-Il faut soutenir les nouvelles technologies de griffage des sols par exemple pour les préserver.

VOLET « COOPERATION-INNOVATION-CHANGEMENT DE PRATIQUES » : Bilan / Questionnaire / Rappels des priorités et échanges



QUELLES PERSPECTIVES? QUEL(S) FUTUR(S) DISPOSITIF(S)?

Questions pour la période post-2023?

- Comment coopérer et innover sur la valorisation des bois normands et la connexion amont-aval de la filière bois?
- Comment impliquer davantage la filière forêt-bois dans les projets de coopération et d'innovation à une échelle régionale?
- Comment faire de la Normandie une région de l'excellence sur la chimie verte ou avec un pôle de compétitivité (ex : XYLOFUTUR en Nouvelle-Aquitaine)?
- Quels besoins d'accompagnement pour améliorer la lisibilité et l'accès aux aides associées aux dispositifs de fonctionnement? Ex: Appel à Manifestation d'Intérêt, mise en relation des porteurs de projet en stade d'émergence, accent sur la communication et la simplification (option coûts simplifiés...)?

Relance des échanges par Mme EUDIER : Qu'en est-il du travail actuel sur l'équilibre sylvo-cygénétique et des travaux initiés en 2018 sur ce sujet au niveau régional ? Y a-t-il un projet de coopération (16.2) qui a été remonté ? Il faut encourager ce type de projets collectifs

CRPF (Xavier MORVAN) :

- Depuis Juillet 2019, ce sont les fédérations de chasse départementales qui gèrent les plans de chasse. Le comité sylvo-cynégétique ne s'est pas réuni depuis Juin 2018. Il pourrait être intéressant de capitaliser sur le projet EQUIFORCE qui avait été mené dans le département 76 et continuer à travailler sur la pression du gibier par rapport au renouvellement de nos forêts. Au national, le CNPF travaille avec l'ONF sur une fiche « diagnostic sur ce sujet ». Ce travail pourrait être décliné en Région.
- Sur le FOGFOR, ce sont près de 30 à 40 propriétaires qui se forment annuellement. De fait, les chiffres du questionnaire sont plutôt positifs.

Relance des échanges par Mme EUDIER : Comment toucher le public des « jeunes » ? Comment pouvoir faire mieux sur l'aspect « collectif ».

URCOFOR (Laure FERRIER) : Sur le dispositif « 16.2 », est-il possible de soutenir des projets qui n'ont pas directement un volet économique mais sur d'autres volets en raison de la multifonctionnalité des forêts et avec un objectif indirect à terme économique ?

⇒ Mme MEUNIER : Le dispositif 16.2 permet déjà l'acceptation des dossiers sans finalité première économique. Les plafonds ont d'ailleurs été relevés pour la période 2021-22.

CRPF (Xavier MORVAN) : Qu'est-ce que c'était le dispositif « Bois Booster » ?

⇒ Julia OUALLET : Il s'agissait de donner un « coup de pouce financier » pour aller conforter des demandes de crédits aux échelles nationales, européennes voire internationales sur certains sujets.

FOCUS : LES BOIS NORMANDS

Mme EUDIER souhaite organiser la mise en relation entre propriétaires et transformateurs et collectivités sur des territoires donnés pour traiter ce sujet.

Le bois normand est ici entendu comme le bois issu des forêts normandes et/ou transformé en Normandie.

FIBOIS NORMANDIE (Jean-François DE CAFARELLI) : Dans le futur contrat d'objectifs, une série d'actions seront lancées pour favoriser l'interconnaissance propriétaires / transformateurs. On peut valoriser ce qui est « fabriqué en 2020 », notamment dans contexte de la nouvelle réglementation 2020 autour de la construction en bois. Il va y avoir un besoin de formations.

FIBOIS NORMANDIE (Jean-François DE CAFARELLI) : Il y a beaucoup à faire sur la main d'œuvre suffisante à avoir dans les entreprises pour répondre à la Réglementation Environnementale 2020. La formation est un facteur clef.

⇒ Mme EUDIER : *La Région est à l'écoute des besoins pour mettre en place des formations spécifiques (ex : filière lin, cheval...)*

URCOFOR (Gérard LEVILLAIN) : Ok pour travailler sur le bois local mais comment rédiger les appels d'offre pour que les collectivités puissent se fournir en bois normands ?

⇒ Mme MEUNIER *fait part de son expérience sur le sujet de l'alimentaire et des précisions qu'elle a été amenée à introduire dans les marchés. Exemple donnée du poisson blanc dans la cantine scolaire. C'est en précisant « péché sur les côtes françaises » par exemple que cela induit un sourcing plus local et le choix a fortiori des fournisseurs locaux. Pour le bois, c'est la même chose : on peut introduire les essences ou les types de systèmes constructifs.*

URCOFOR (Laure FERRIER) : On peut utiliser une marque collective de certification ou rapprocher la connaissance de l'offre locale et des consommateurs dans le cadre des marchés publics (en utilisant les types d'essence, systèmes constructifs). C'est actuellement une vraie difficulté pour les collectivités.

ONF (Antoine COUKA) : La forêt domaniale normande fait déjà beaucoup de choses sur la valorisation des bois normands. **Ce serait intéressant d'avoir le % de bois qui sortent des forêts normandes et qui sont valorisés localement (pour info : c'était l'objet initial de la commande pour la commission approvisionnement financée dans le cadre du contrat d'objectifs forêt-bois 2018-21).** 70 des volumes sont négociés avec des acheteurs locaux pour l'ONF Cela a nécessité un vrai changement dans les modes d'approvisionnement et de commercialisation.

CRPF (Xavier MORVAN) : La Région pourrait-elle favoriser des rencontres entre les propriétaires privés, gestionnaires et transformateurs locaux pour booster l'offre ? Et avoir ainsi des informations régulières des besoins au niveau des syndicats de propriétaires.

⇒ Mme EUDIER *fait part de son totale accord mais il faut que cela se fasse à l'échelle de petits territoires.*

FNB NORMANDIE (Olivier BOULAY) : Sur les rencontres BtB, FNB NORMANDIE indique qu'il faut mobiliser tous les ponts de la filière et **faire des informations régulières**. Il compte sur les relais des gestionnaires et CRPF pour diffuser l'information auprès des propriétaires privés. Présentation du secteur de la scierie normande et des besoins des entreprises (étude sur 1ere transfo).

FNB NORMANDIE nous livre ici les dates liées à la convention avec la Région :

- 9 MARS – RAISON ET DEBITS BOIS (61)
- 12 Mars – GASTEBOIS (27)
- 14 Mars – SCIERIE LEFEBVRE (76)
- 18 Mars – SCIERIE A CONFIRMER.

⇒ Mme EUDIER : *La région peut faire des speed-meetings ou des réunions territoriales avec les animateurs territoriaux de formation.*

Conclusion par Mme EUDIER

Mme EUDIER remercie les participants et précise qu'elle souhaite aussi que l'axe « formation et conseils » soit travaillé sur ce sujet « filière bois ».